



## Traité Mena'hot

### Michna 3 - Chapitre 4

הַפְּרָר וְהַאִילִים וְהַכְּבָשִׁים וְהַשְּׁעִיר  
אִינּוֹ מַעֲכָבִין אֶת הַלְּחֵם,  
וְלֹא הַלְּחֵם מַעֲכָבָן.

הַלְּחֵם מַעֲכָב אֶת הַכְּבָשִׁים,  
וְהַכְּבָשִׁים אִינּוֹ מַעֲכָבִין אֶת הַלְּחֵם,  
דָּבָרִי רַבִּי עֲקִיבָא.

אָמֵר שְׁמַעוֹן בֶּן נָטָס: לֹא כֵּי,  
אֶלָּא הַכְּבָשִׁים מַעֲכָבִין אֶת הַלְּחֵם,  
וְהַלְּחֵם אִינּוֹ מַעֲכָב אֶת הַכְּבָשִׁים;  
שְׁכַנּוּ מִצְינוּ,

כְּשַׁבְּיוּ יִשְׂרָאֵל בַּמְּדֹבֶר אַרְבָּעִים שָׁנָה,  
קָרְבָּו כְּבָשִׁים בְּלֹא לִחְם;

אֶפְכָּאָן,  
יָקָרְבָּו כְּבָשִׁים בְּלֹא לִחְם.

אָמֵר רַבִּי שְׁמַעוֹן:  
פְּלָקָה כְּדָבָר בֶּן נָטָס,

אֶבְלָא אֵין הַטּוּם כְּדָבָרִי;  
שְׁכַל הָאָמָר בְּחִמְשָׁה הַפְּקוֹדִים,

קָרְבָּב בַּמְּדֹבֶר,  
וְכָל הָאָמָר בְּתוּרַת כְּבָנִים,

לֹא קָרְבָּב בַּמְּדֹבֶר;  
מִשְׁבָּאוּ לְאָרֶץ,

קָרְבָּו אַלְוָאָלוּ.  
וּמִפְנֵי מָה אָנִי אָוֹמֶר:

יָקָרְבָּו כְּבָשִׁים בְּלֹא לִחְם?

### La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)





שַׁחַקְבָּשִׁים מִתְּרִין אֶת עַצְמָן בְּלֹא לִחְם;  
לִחְם בְּלֹא כְּבָשִׁים,  
אֵין לוֹ מִינְתִּירָנוּ:

[A Chavouot, il est obligatoire d'offrir en même temps que les deux pains des 'olot, un sacrifice pour le péché et un sacrifice de communion. La 'ola consiste en un taureau, deux bœufs et sept brebis. On apporte un bouc pour le sacrifice pour le péché. On apporte deux brebis en sacrifice de communion et on les agite avec les deux pains. Le fait de ne pas sacrifier]le taureau, les bœufs et le mouton,[qui sont tous offerts en 'ola], et le bouc[qui est offert en sacrifice pour le péché], n'empêche pas[d'offrir]les[deux]pains,[et ils sont néanmoins sacrifiés. Le fait de ne pas offrir]les[deux]pains n'empêche pas de[sacrifier les animaux qui les accompagnent. Le fait de ne pas offrir]les[deux]pains empêche[de sacrifier les deux brebis en]sacrifice[de communion qui les accompagnent], mais[le fait de ne pas offrir]les[deux]brebis n'empêche pas[d'offrir]les[deux]pains ;[c'est ce]que dit Rabbi Akiva . Rabbi Chimon ben Nanass dit : Non, c'est plutôt[le contraire. Le fait de ne pas sacrifier]le[sacrifice de paix de deux]moutons empêche[d'apporter]les[deux]pains, mais[le fait de ne pas apporter]les[deux]pains n'empêche pas de[sacrifier]le[sacrifice de paix qui l'accompagne, à savoir les deux]moutons. Comme nous l'avons vu, lorsque le peuple juif était dans le désert[pendant]quarante ans[après la sortie d'Egypte], ils sacrifièrent[les deux]moutons[en sacrifice de paix à Chavouot]sans[les deux]pains,[car les deux pains ne peuvent être apportés qu'avec du blé cultivé en Erets Israël après l'entrée du peuple juif dans le pays]. Ici aussi,[chaque fois que le blé n'est pas disponible], ils[doivent]sacrifier[les deux]moutons[sans les deux]pains.[Cependant, les deux pains ne sont pas sacrifiés sans le sacrifice de paix de deux moutons]. Rabbi Chimon dit :La halakha est conforme à la déclaration de [Rabbi Chimon ben Nanass que le fait de ne pas sacrifier les deux brebis empêche d'apporter les deux pains, mais que le fait de ne pas apporter les deux pains n'empêche pas le sacrifice du sacrifice de paix qui l'accompagne, de deux brebis], mais la raison[de cette décision]n'est pas conforme à sa déclaration. En effet, toutes[les offrandes qui doivent être sacrifiées à Chavouot]et qui sont mentionnées dans le livre de Bamidbar (voir 28,27), [c'est-à-dire deux taureaux, un bœuf et sept brebis en offrandes supplémentaires et un bouc en sacrifice pour le péché, ont été]sacrifiées[lorsque le peuple juif était]dans le désert. Mais toutes[les offrandes]mentionnées dans Vayikra (voir 23,18-20), c'est-à-dire les offrandes accompagnant les deux pains, n'ont]pas été sacrifiées[lorsque le peuple juif était]dans le désert.[Non seulement les deux pains n'ont pas été sacrifiés, mais les offrandes qui les accompagnaient, y compris le sacrifice de paix des deux brebis, n'ont pas non plus été sacrifiées, car ce n'est qu'à]leur arrivée en Erets[Israël que]ces[offrandes supplémentaires]et celles[accompagnant les deux pains]ont été sacrifiées.[Ni les offrandes supplémentaires de Chavouot, ni les deux pains et les offrandes qui les accompagnent n'ont été sacrifiés dans le désert, contrairement à l'avis de Rabbi Chimon ben Nanass. Mais]pourquoi dis-je[néanmoins]qu'il faut sacrifier les moutons sans les pains,[conformément à l'avis de Rabbi Chimon ben Nanass ? C'est]parce que les moutons se permettent,[car l'aspersion de leur sang et la combustion des parties consumées sur l'autel permettent de manger leur viande]. Et[pourquoi les pains ne sont]-ils pas[sacrifiés]sans les moutons ?[C'est]parce qu'il n'y a pas[d'élément]qui permette de sacrifier[les pains, car les pains ne sont permis qu'après le sacrifice des moutons].

## La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)

